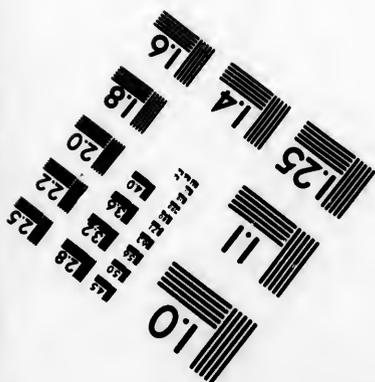
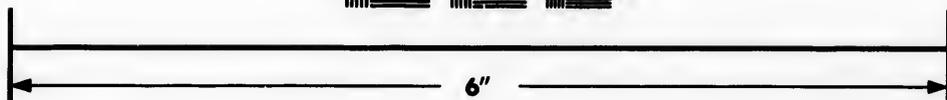
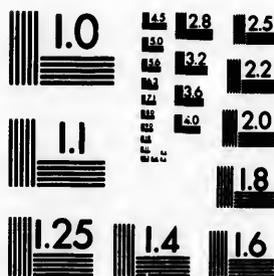


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14590
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

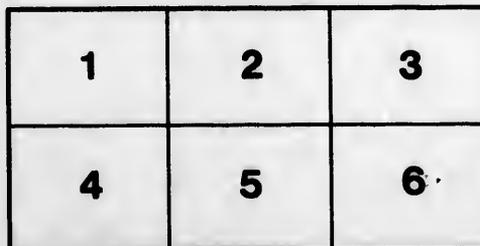
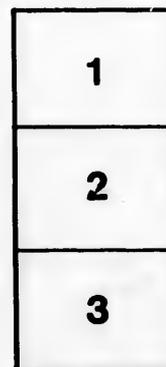
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
page

rata
o

elure,
à

32X



LECTURES

SUR

LES PECHERIES

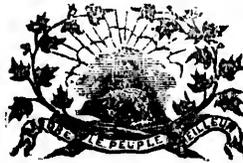
DONNÉES A LA

CHAMBRE DE LECTURE DE ... ROCH,

LES 21 DECEMBRE 1852, ET 21 FEVRIER 1853,

PAR

JOSEPH HAMEL, Ecr.



QUEBEC :

IMPRIMERIE D'AUG. COTÉ & CIE.

1853.

CE

LI



LECTURES
SUR
LES PECHERIES

DONNÉES A LA
CHAMBRE DE LECTURE DE SAINT-ROCH,

LES 21 DECEMBRE 1852, ET 21 FEVRIER 1853,

PAR
JOSEPH HAMEL, Ecr.



QUEBEC:
IMPRIMERIE D'AUG. COTÉ & CIE.

1853.



SH
224
G4 H34

CHA

La
première
seur ou
dans le
sulaire
les em
temps
voilà d
la néce
ploiter
tarir.

Les
à la pé
ingénier
pèce, s
eaux q
des di
genre
naissan
l'expé
ments
dustrie

LECTURES
SUR
LES PÊCHERIES,
DONNÉES A LA
CHAMBRE DE LECTURE DE ST. ROCH,
Les 21 décembre 1852, et 21 février 1853,
PAR
JOSEPH HAMEL, Ecr.

La pêche est un art dont l'origine remonte aux premiers âges; car l'homme, avant tout, fut chasseur ou pêcheur, suivant les conditions d'existence dans lesquelles il se trouva placé. Les peuples insulaires, ceux qui habitent les bords de la mer ou les embouchures des fleuves, se sont exercés de tout temps à la pêche: la fécondité des eaux leur dévoila des ressources qu'ils surent mettre à profit, et la nécessité de se procurer des aliments leur fit exploiter la mine abondante que les siècles n'ont pu tarir.

Les différentes nations maritimes, qui s'exercent à la pêche, ont employé des moyens plus ou moins ingénieux pour s'emparer du poisson suivant son espèce, ses instincts, la nature et la profondeur des eaux qu'il fréquente. C'est de l'étude comparative des divers systèmes de pêche adoptés, d'après le genre d'opérations auquel on se livre, et de la connaissance de ces procédés ingénieux, consacrés par l'expérience, que doivent ressortir d'utiles enseignements pour l'amélioration et les progrès de notre industrie nationale.

Il ne faut pas entendre seulement par la pêche maritime, l'art de tendre un filet pour prendre du poisson. Lorsqu'on envisage cette grande industrie sous le rapport des moyens qu'elle met en œuvre, des avantages qu'elle procure au pays qui l'exerce, des services qu'elle rend et des résultats auxquels elle peut atteindre, elle acquiert bientôt à nos yeux une très-haute importance. Si j'avais à vous faire ici l'histoire des pêches qui s'exécutent en mer, je ne saurais me borner au simple exposé des méthodes en usage chez telle ou telle nation, ni me restreindre aux considérations qui résultent de l'étude de cette industrie au point de vue économique; mais je devrais aussi embrasser les événements politiques, les guerres, les traités, les cessions de territoire dont la pêche a été le prétexte ou la cause; examiner la question des *primes* et des encouragements; tenir compte des développements progressifs, des circonstances qui tantôt ont influé sur la décadence de la pêche, et tantôt l'ont portée au plus haut degré de prospérité. Il faudrait vous initier dans la connaissance et les différentes espèces et qualités de poissons qui constituent les meilleurs produits, parler des divers procédés de préparations pour les conserver et les rendre propres à être transportés au loin; traiter des échanges, des armements, des expéditions maritimes dont ces produits sont la matière ou l'objet. Il s'agirait encore de faire connaître toutes les entreprises que la pêche provoque, les moyens d'en assurer le succès, les dépenses qu'elles entraînent, le personnel qu'elles emploient, les ressources et les bénéfices qu'elles procurent; le droit domanial sur les côtes de la mer que nous occupons et ses limitations dans les parages où elle s'exerce, qui sont aujourd'hui une pomme de discorde entre la mère-patrie et les Etats-Unis, et qui pourraient devenir la ruine du Canada si l'Angleterre cédait un pouce du littoral en dedans de la ligne voulue par le traité de 1818. Ces droits ne sauraient non plus être oubliés; mais comme il serait impossible de faire ren-

trer autant de détails dans un cadre aussi limité que l'est celui d'une lecture d'une soirée, pour complément de cette masse d'instruction que je voudrais répandre et populariser, j'appellerai votre attention sur l'origine et les développements graduels des pêches en général, sur les développements dont les pêcheries du golfe St.-Laurent sont susceptibles, et sur les avantages que retireraient les habitants de Québec et du Canada en général, et encore plus directement les habitants de Saint-Roch, en se livrant à cette branche d'industrie.

Je vais commencer par l'origine des pêches et leurs développements graduels.

Si l'homme, avant tout, fut pêcheur, il s'ensuit que la pêche fut connue dès la plus haute antiquité. Il y avait anciennement à Rome des jeux qu'on nommait *Jeu de la pêche* ou *des pêcheurs*. Festus dit qu'on les célébrait au-delà du Tibre le 7 juin, et que c'était pour les pêcheurs du Tibre qu'ils se fesaient. Ovide et Rosinus en parlent.

Jésus-Christ, pour ses apôtres, prit des pêcheurs et en fit des *pêcheurs* d'hommes. Pline, Martial, Juvénal et Petrone ont vanté les délices de la pêche et de ses produits. Il reste un poème d'Oppien, sur la pêche, où l'on trouve que, du temps de St.-Basilie, les pêcheurs s'emparaient de la baleine sans plus de façon que le savoir-faire des hameçons attachés à des outres flottantes: cette histoire me paraît cependant digne de faire pendant au cheval rempli des hameçons qui ont enlevé la ville de Troie!

M. Anderson, qui vivait en 1700, dans son histoire du commerce, donne aux écossais une connaissance très ancienne de la pêche du hareng. Il dit que les Flamands visitèrent leurs côtes dès l'année 836 pour y acheter du poisson salé des Naturels du pays; mais ils leur en imposèrent, apprirent leur art et s'emparèrent du commerce qui a plus tard produit de si grands profits en Allemagne.

En 1603, c'est à dire à peu près 800 ans plus tard, les Allemands vendirent du hareng pour la somme

énorme de £1,759,000 sterling. En 1615, ils équipèrent à la fois 2000 bâtiments et employèrent à bord 37,000 pêcheurs.

En 1618, ils envoyèrent 3000 navires montés par 50,000 hommes pour transporter le poisson. Toutes ces richesses étaient amassées sur les côtes de l'Écosse et de l'Angleterre, tandis que l'attention de ses habitants ne se portait que sur la pêche éloignée de la baleine. Ce fait pris entre maints autres n'est-il pas suffisant pour réveiller notre attention sur les richesses qu'amassent les Américains, les Anglais et les Français sur nos côtes, dans la même proportion que le faisait les Allemands sur les côtes de la Grande-Bretagne, il y a deux siècles ?

Les Allemands ont depuis plusieurs siècles fait la pêche de la baleine presque exclusivement et on la considère être une des principales branches de leur commerce florissant. Les principaux marchands s'associent pour le faire et ils équipent chaque année une grande flotte pour cet objet.

Ils tentèrent de faire leur premier établissement au Groënland ; mais n'ayant point réussi ils ont depuis fixé leur pêche dans les environs de la côte occidentale de Spitzberg entre la latitude de 76° 40' à 80°.

En 1725, la compagnie anglaise de la mer du Sud commença à partager cette pêche avec les Allemands et par le succès extraordinaire qu'ils en obtinrent, ils ont persisté depuis avec une activité toujours croissante.

La France paraît cependant revendiquer l'honneur d'avoir ouvert la voie aux autres nations maritimes pour l'exploitation des deux pêches les plus importantes, celle de la morue et celle de la baleine ; les Basques portèrent la pêche de la baleine au plus haut degré de prospérité. Ces intrépides marins s'y livrèrent avec succès sur leurs propres côtes dès le 14^e siècle ; plus tard ils entreprirent de poursuivre les baleines à travers l'Atlantique et les poussèrent jusque dans le golfe St.-Laurent, sur les côtes du

Canada : on fait remonter cette découverte à 100 ans avant la navigation de Christophe Colomb. Cette navigation, en les portant sur les bancs de Terre-neuve, leur fit remarquer l'affluence extraordinaire des morues dans ces parages et ajouta une industrie nouvelle à celle qu'ils exerçaient déjà avec tant d'ardeur.

Les Basques français employèrent plus de 9000 hommes à la pêche de la baleine : le seul port de St. Jean de Suz ne compta pas moins de 60 bâtiments baleiniers jusqu'en 1636.

Lorsque les Espagnols s'emparèrent de cette place 14 navires arrivés du Groënland, chargés d'huile de baleine, tombèrent en leur pouvoir. Cet événement qui ruina la marine basque, détruisit une industrie dont la France avait retiré jusqu'alors les plus grands avantages.

Depuis cette époque la pêche de la baleine n'a pu reprendre chez eux son activité première, malgré tous leurs efforts tentés à plusieurs reprises.

En 1816 à l'époque où les Français reprirent les grandes navigations, la pêche de la morue n'occupa d'abord que 8,000 marins et environ 200 navires dont la jauge ne dépassait pas 3,000 tonneaux.

Dans ces dernières années cette même industrie a souvent employé 12,000 marins répartis sur 450 navires jaugeant 55,000 tonneaux ;—ses produits se sont élevés à 351,841 quarts de morue verte et 371,887 quarts de morue sèche, 29,320 qts. d'huile de morue épurée, 4886 qts. de drache (huile non épurée), 2443 qts. de rogne (œufs de morue) dont on se sert comme appât sur les côtes occidentales de la France pour la pêche à la sardine. A ces 450 navires armés pour la pêche, il faut aussi ajouter, l'activité que cette grande industrie imprime au cabotage pour le transport d'un port à l'autre d'environ 27,000 tonneaux de sel, par celui du matériel de pêche et par celui de son personnel. N'oublions pas non plus de faire considérer en faveur de l'importance de cette industrie les 60 à 80 bâtiments de transport qui se

rendent annuellement sur les lieux de pêche pour prendre des chargements de morue et les conduire aux colonies; car indépendamment du marché national, exclusivement alimenté par la pêche française, les produits de cette industrie ont trouvé jusqu'à ce jour leur plus grand débouché dans les Antilles où la morue forme la principale nourriture des noirs.

La quantité de morues exportées par le commerce français est d'environ 195,465 quintaux, ou 9,773 tonneaux. Il s'en expédie en outre de 78 à 80,000 quint., chaque année, pour l'Italie, l'Espagne, le Portugal et une partie des Echelles du Levant. Ainsi, en portant à 625,000 quint. le produit total de la pêche française, et en retranchant de ce chiffre 273,000 quint. pour l'exportation aux colonies et à l'étranger, la consommation intérieure en absorbe 352,000 quint. Enfin, par les dernières statistiques on trouve que la pêche française met en circulation plus de 200,000,000 fr. ou 10 millions de louis. Un personnel d'environ 13,000 matelots est employé aux entreprises de la grande pêche et à ses différentes opérations. La pêche côtière occupe, en outre, sur le littoral des deux mers, c'est à dire sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, près de 18,000 hommes. Ainsi, cette grande industrie utilise, dans l'intérêt du pays, plus de 30,000 marins; elle offre une nourriture immédiate à des masses considérables de population, pour lesquelles le poisson est devenu un aliment presque indispensable; elle fournit aux arts des matières premières, qu'elle seule peut leur procurer, et par le transport et l'échange elle active le cabotage et alimente le commerce et la navigation.

Les Anglais et les Américains ont considérablement augmenté, dans ces dernières années, leurs armements pour la grande pêche. En 1840, sur 518 bâtiments montés par 15 à 16,000 matelots et sortis des différents ports des Etats-Unis, 300 environ étaient employés à la pêche du cachalot, et 218 à

celle de la baleine. Ces derniers recueillirent 60,000 barriques d'huile d'une valeur de £600,000, et, la même année, les Anglais expédiaient des ports de la métropole ou de leurs colonies plus de 100 navires baleiniers pour les mers du nord, et 40 environ pour les mers australes. Les renseignements fournis par Maccullock sur la pêche anglaise dans les régions septentrionales nous ont appris que les expéditions se dirigeaient maintenant de préférence dans la baie de Baffin, vers les détroits de Davis et de Lancaster.

En 1832, 81 navires baleiniers, jaugeant ensemble 26,393 tonneaux, capturèrent 1563 baleines, qui fournirent 12,610 tonnes d'huile et 676 tonnes de fanons, dont les produits furent évalués à £420,875, égal à £5,196 par navire.

L'étude des pêches maritimes ainsi comprise peut donner lieu à des considérations d'un ordre élevé, et le tableau de la prospérité des nations qui ont attaché à l'art de la pêche toute l'importance qu'il mérite, devient alors un exemple profitable qui doit nous faire redoubler d'efforts et d'activité pour tâcher de les imiter et les surpasser même, si les circonstances nous secondent. Mais il ne m'est pas donné, dans une si courte lecture, de traiter un sujet aussi vaste; et je dois me borner à un simple aperçu de la grande industrie si justement appelée *l'agriculture de la mer*, et que nous pouvons surnommer sans crainte *l'Australie du Bas-Canada!* C'est ce que je vais faire avant de développer les moyens que nous avons d'égaliser, de surpasser même, en peu d'années, les nations qui ne craignent pas de traverser la mer pour venir moissonner une récolte qui nous appartient de droit et que nous avons eu jusqu'ici l'apathie de nous voir enlever avec la plus pénible indifférence.

Examinons d'abord les avantages que retirent la France, l'Angleterre et les Etats-Unis des pêches du golfe, qui sont à notre porte et dont les côtes nous appartiennent presque exclusivement.

Depuis la découverte de l'Amérique du Nord, les

pêches du golfe Saint-Laurent ont été un objet de sollicitude particulière, non seulement pour la Grande-Bretagne, mais pour la France, l'Espagne et le Portugal, et plus tard pour les Etats-Unis d'Amérique, et elles ont été évidemment considérées de la plus haute importance dans la négociation de tous les traités où les intérêts des Anglais, des Français et des Américains étaient compris de ce côté de l'Atlantique.

Il paraît que, dès l'année 1517, environ 50 vaisseaux français, espagnols et portugais étaient engagés dans la pêche de la morue, sur les bancs de Terre-Neuve, tandis que l'Angleterre n'avait qu'un navire d'employé dans ces parages. Mais quoique le nombre en fut porté à 15 en 1718, le commerce de la pêche des autres puissances s'était amélioré à un bien plus haut degré, la France n'ayant, à cette époque, pas moins de 150 navires; l'Espagne 100, et le Portugal 50, employés dans ce commerce. Cependant les marine anglaise, occupée dans la pêche de Terre-Neuve quelques années après, augmenta rapidement, car en 1615 elle se montait à 250 vaisseaux jaugeant ensemble 15,000 tonneaux, et le nombre total employé par les Français, les Biscayens et les Portugais, à la même date, était de 400.

Avant le traité d'Utrecht, l'étendue des droits respectifs des nations, qui participaient aux avantages des pêches de Terre-Neuve, ne fut jamais définie; mais ce traité plaça les choses sur un pied plus clair. Terre-Neuve elle-même et les îles adjacentes furent exclusivement laissées à la Grande Bretagne, les Français retenant le droit de pêcher sur les bancs et de se servir du rivage des îles, depuis la Pointe Ritchie (laquelle les Français ont prétendu ensuite être le Cap Ray), par l'extrémité nord de l'île, jusqu'au cap Bonavista, sur le côté est. Par le traité de paix conclu en 1763, ce privilège fut confirmé à la France, et on étendit son droit de pêche dans tout le golfe St-Laurent, à la distance de trois lieues de

toutes les côtes appartenant à la Grande-Bretagne, soit continentales ou insulaires. Leurs pêches en dehors du golfe ne pouvaient se faire qu'à la distance de quinze lieues des côtes du cap Breton. Par un autre article du traité, les îles de Saint-Pierre et Miquelon sont cédées à la France pour servir d'abri à ses pêcheurs, sous défense expresse de les fortifier ou de les faire garder par plus de 50 hommes de police. Ainsi, l'on voit que ces deux grandes nations attachaient une grande importance à ce littoral de pêche, l'une en y mettant autant de restrictions, et l'autre en s'y soumettant.

Lorsque les Etats-Unis, en 1783, prirent leur rang sur la liste des nations indépendantes, ils réclamèrent une participation dans les trésors contenus dans les eaux des bancs de Terre-Neuve et du golfe St-Laurent. Comme colonies, ils avaient recueilli la plus grande part de ces pêcheries ; et sachant ainsi les apprécier, ils demandèrent et obtinrent des privilèges particuliers, tel qu'exprimé au 3e article du traité, dans les termes suivants :

“ Il est convenu que le peuple des Etats-Unis continuera à jouir, sans être inquiété, du *droit* de prendre du poisson de toute espèce sur le Grand-Banc et sur tous les autres bancs de Terre-Neuve, aussi bien que dans le golfe St.-Laurent et sur tous les autres points de la mer où les habitants des deux pays ont eu, par le passé, l'habitude de pêcher. Les habitants des Etats-Unis auront la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur telles parties de la côte de Terre-Neuve qu'exploiteront les pêcheurs anglais (sans pouvoir toutefois le sécher ni le fumer sur cette île), et aussi sur les côtes, dans les baies et criques de tous les autres domaines que Sa Majesté Britannique possède en Amérique. Les pêcheurs américains auront la liberté de sécher et fumer leur poisson dans toutes les baies, havres et criques non encore colonisés de la Nouvelle-Ecosse, des Îles de la Madeleine et du Labrador, aussi longtemps que ces points demeureront inhabités ; mais

aussitôt qu'un de ces points se peuplera, il cessera d'être loisible aux susdits pêcheurs d'y sécher et d'y fumer leur poisson, sans s'être au préalable mis d'accord avec les habitants, propriétaires ou possesseurs du sol. ”

Il était difficile de faire la part plus large à la pêche américaine ; mais sans doute il résulta, de cette latitude même, des inconvénients et des abus : car le premier soin de la Grande-Bretagne, après la paix de 1815, fut de régler sur une base nouvelle la question des pêcheries. Les négociations furent longues et difficiles, et ce fut seulement le 20 octobre 1818 que la difficulté fut réglée, avec quelques autres points en litige, par une convention spéciale qui porte :

“ Attendu qu'il s'est élevé des différends au sujet de la liberté réclamée par les Etats-Unis pour leurs habitants, de prendre, sécher et fumer du poisson sur certaines côtes, dans certaines baies, havres et criques des domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique, il est arrêté entre les hautes parties contractantes :

“ Que les habitants des Etats-Unis auront à jamais, en commun avec les sujets de Sa Majesté Britannique, la liberté de prendre du poisson de toute espèce sur cette partie de la côte méridionale de Terre-Neuve qui s'étend du Cap Ray aux Iles Rameau ; sur les côtes occidentales et septentrionales de Terre-Neuve, depuis le Cap Ray jusqu'aux Iles Quirpon, sur le rivage des Iles de la Madeleine ; et aussi sur les côtes, dans les baies, havres et criques, depuis le Mont-Joly, sur la côte méridionale du Labrador, jusque dans le détroit de Belle-Ile, et de là sur toute la côte qui s'étend vers le nord, sans préjudice toutefois des droits exclusifs de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

“ Les pêcheurs américains auront aussi à jamais la liberté de sécher et fumer du poisson dans toutes les baies, havres et criques non encore colonisés sur la partie méridionale de la côte de Terre-Neuve, ci-

dessus décrite, et sur la côte du Labrador; mais aussitôt qu'un de ces points se peuplera, il ne sera plus loisible aux susdits pêcheurs de sécher ou de fumer du poisson dans les endroits habités, sans avoir au préalable conclu un arrangement à cet effet avec les habitants, propriétaires ou possesseurs du sol.

“ Les Etats-Unis renoncent ici, à jamais, à toute liberté réclamée jusqu'à présent par leurs habitants, de prendre, sécher ou fumer du poisson dans un rayon de trois milles autour des côtes, baies, havres, et criques des domaines de Sa Majesté Britannique en Amérique, non compris dans les limites décrites ci-dessus. Toutefois, les pêcheurs américains seront admis à entrer dans ces baies et havres pour y chercher un abri, réparer des avaries, acheter du bois ou faire de l'eau, mais, non par aucun autre motif. Ils seront alors soumis aux règles qui pourront être nécessaires pour les empêcher de prendre, sécher ou fumer du poisson, ou d'abuser d'une manière quelconque des privilèges qui leur sont ici réservés. ”

La seule lecture de ces deux articles suffit pour faire voir que la rédaction de 1818 n'est plus, à beaucoup près, celle de 1783. La concession générale et indéfinie, impliquée dans la première, est réduite à des limites données et environnées de réserves, auxquelles le soin même que l'on met à les détailler, montre que l'on y attache un sens très-sérieux.

Une autre remarque à faire encore que le *droit* de pêcher reconnu aux Etats Unis par le traité de 1783, n'est plus qu'une *liberté*, qui semble leur être octroyée dans la convention de 1818.

Tels étaient et tels sont encore les droits des Etats Unis par rapport aux pêcheries de Terre-Neuve et du Labrador; et il est évident qu'à l'exception du droit de propriété du littoral adjacent, les Américains participent aussi directement que les sujets britanniques à tous les avantages attachés à ces

pêcheries, en y faisant un commerce lucratif et en y formant des marins.

L'Angleterre, propriétaire comme elle l'était de toutes les côtes environnantes, aurait pu conserver et jouir de ces immenses sources de richesses aquatiques, d'autant plus que le simple privilège de pêcher sur les bancs, qu'elle aurait pu tolérer aux étrangers, ne leur aurait été de peu de profit sans le droit de se servir des côtes voisines pour y sécher leur poisson : et si l'on veut prétendre que naturellement on ne peut jouir d'un privilège sans l'autre, on doit dire aussi que si les restrictions avaient été plus circonscrites qu'elles le sont, les sujets britanniques engagés dans la pêche ne seraient point troublés ni obsédés au point qu'ils le sont aujourd'hui par l'abus du privilège accordé aux Américains, lesquels se fiant sur la latitude qui leur est donnée, sont enhardis à commettre des actes outrageants contre les plus légitimes propriétaires de la côte, et font valoir une supériorité qui ne devrait appartenir qu'à la Grande-Bretagne seule, dans ce quartier.

L'exercice du droit des nations engagées dans les pêcheries de Terre-Neuve, savoir : l'Angleterre, la France et les Etats-Unis d'Amérique a besoin d'être réglé au plus vite, et l'on peut déclarer ici sans crainte, qu'une telle mesure est d'une importance vitale à la préservation des pêcheries et à la prospérité future du Canada.

La France qui possédait autrefois l'Isle de Terre-Neuve avec les dépendances et toutes les côtes du fleuve Saint-Laurent, n'a plus aujourd'hui que les rochers stériles de Saint Pierre et de Miquelon, avec le droit d'établir des pêcheries temporaires sur la côte la plus ingrate de Terre-Neuve, entre le Cap-Rouge et le Cap Saint-Jean. Cette Isle, d'un littoral si étendu, dont la position dans une des mers les plus poissonneuses du globe et d'une si grande importance, a passé aux Anglais avec le Canada, par le traité de Gand en 1763 ; ils s'y sont réservé un droit exclusif de pêche. Les établissements permanents qu'ils ont

formés dans la partie méridionale, ont sur ceux des Français de très grands avantages ; car soit en raison de leur bonne position, soit en raison de leur stabilité et des circonstances qui viennent faciliter la préparation du poisson à des époques plus favorables, ces pêcheries anglaises donnent des produits meilleurs, plus abondants et moins coûteux. Je ne puis cependant vous donner un détail précis des revenus de cette pêche qui doivent être immenses, si l'on considère que cette province n'a à peu près d'autre commerce que celui du poisson et des pelleteries pour soutenir son gouvernement.

Depuis que le Canada est tombé sous la domination anglaise plusieurs postes de pêche et de chasse ont été établis sur les côtes du Labrador, mais comme l'on n'y a fait que la pêche du loup-marin et du saumon, telle qu'il paraît qu'on la fait encore aujourd'hui dans les mêmes établissements, on ne peut mettre ces entreprises au rang de celles qui sont revêtues d'un caractère propre à en faire espérer l'agrandissement, car ces établissements sont à peu près aujourd'hui ce qu'ils étoient il y a près d'un siècle.

Cependant il y a eu des établissements canadiens sur un pied aussi respectable. En 1828-29, et 30, plus de 15 goëlettes, avec des équipages de Québec, de Berthier, de Saint-Thomas, de l'Islet et du Cap Saint-Ignace allaient pêcher sur la Côte du Labrador, mais ils étaient en petit nombre, comparés aux milliers de pêcheurs Américains. Ces derniers étaient les plus nombreux et par conséquent les plus forts ; ils s'emparaient de tous les ouvrages que les Canadiens y faisaient, même de leurs grèves. Des rixes eurent lieu dans lesquelles les Canadiens furent maltraités, et tous les établissements ont été abandonnés.

Il faut espérer que ces brigandages n'arriveront plus, car notre gouvernement et celui de la Nouvelle-Ecosse ayant pris une attitude propre à faire respecter les droits des sujets britanniques, voulus par le traité de 1818 que je viens de vous communiquer, en y

envoyant chacun une goëlette armée, avec des commissaires revêtus de pouvoirs suffisants pour maintenir l'ordre et punir les délinquants.

Pendant, malgré ces précautions, il est à craindre que Jonathan n'attrape encore John Bull dans cette négociation, comme il l'a fait dans les précédentes, c'est-à-dire dans le traité d'Ashburton et celui de l'Orégon ; car le président déclare, dans son adresse au congrès, que l'affaire serait déjà réglée à l'amiable sans la mort du secrétaire d'état Webster, mais il espère que cette affaire sera définitivement réglée dans le cours de cet hiver. Ainsi, si les choses vont si vite, qu'après les démonstrations des Américains lorsqu'ils ont appris que notre gouvernement expédiait au lieu de la pêche une toute petite goëlette armée d'un seul canon, nous n'avons pas grand avantage à espérer dans cette transaction.

Comme la manière de faire la grande pêche doit intéresser la plupart d'entre vous, je vais essayer de vous donner une idée de la pêche de la morue, de la baleine et du cachelot, qui est une autre espèce de baleine, et je commencerai par la pêche de la morue.

Les parages privilégiés où stationnent les morues en grandes masses sont les Bancs de Terreneuve et la côte septentrionale du même nom ; mais elles ne s'y montrent pas toute l'année : elles se maintiennent, une partie de l'hiver, dans les mers glaciales. Vers la fin de février, ces poissons abandonnent leurs réservoirs naturels et commencent à descendre vers le sud, sans dépasser toutefois le 40^e degré de latitude septentrionale ; ainsi, on n'en voit pas plus au sud qu'à la hauteur de Boston ou du Cap Cod dans l'Amérique du Nord, et qu'à celle de Madrid sur la côte d'Espagne. Ils s'approchent alors des rivages de la Norvège, du Danemark, de l'Ecosse, de l'Angleterre et de la Hollande. Ils abondent dans le golfe du Saint-Laurent, où ils arrivent vers le mois de mai ; ils sont aussi très-nombreux à cette même époque sur les côtes méridionales de l'Islande, et

dans les eaux de Terre-Neuve et du Grand-Banc. L'abondance de ces poissons migrateurs dans les mers qu'ils fréquentent d'habitude, est due à leur excessive fécondité. Leuwenhoëk, qui l'a constatée, a trouvé que l'ovaire d'une morue de moyenne grandeur renfermait 9,384,000 œufs ! Or, en supposant la population du globe à 900 millions d'âmes, et que tous les moyens de la sustenter manqueraient, — je dis que les nations se livrant à la pêche de la morue seulement, ne mourraient pas de faim, et que, de fait, elles pourraient vivre et même avec profusion, puisque 35,000 morues seulement, par leur fécondité, en supposant que chaque œuf produirait un petit, fourniraient assez de poisson pour allouer à chaque individu 4 lbs. par jour. Ainsi, d'une part, cette fécondité vraiment prodigieuse qui assure aux pêcheurs d'inépuisables ressources, malgré les énormes quantités de morues dont ils dépeuplent les mers, et d'autre part, l'instinct qui porte ces poissons à venir visiter périodiquement les mêmes parages, en masses innombrables, et à stationner dans certaines eaux et sur des bancs de sable, à l'époque du frai, concourent ensemble pour faire de la pêche de la morue une des plus abondantes et des plus productives.

Voici maintenant les moyens employés pour faire cette pêche et pour préparer le poisson, proprement appelée la *Pêche de terre*.

Il y a un nombre de barges attachées à chaque établissement de pêche, montées chacune par deux ou quatre hommes. Dès le point du jour, ces barges se rendent à cette partie de la côte où les morues sont plus abondantes; car elles se meuvent en phalanges et souvent changent de direction, suivant les changements des vents. Lorsque le gissement du poisson a été découvert, on jette l'ancre et les hommes tendent leurs lignes: chaque homme a soin de deux lignes armées de deux hameçons, appâtés avec du hareng ou du caplan. Les hommes se tiennent sur un plancher élevé, et séparés les uns

des autres par une espèce de table placée en travers de la barge. Ayant tiré leurs lignes, ils posent la morue sur la table et lui assènent sur le derrière de la tête, avec un rouleau destiné à cette fin, un coup pour l'étourdir et, par ce moyen, lui faire ouvrir la gueule pour en extraire plus facilement l'hameçon. Alors, le poisson est jeté au fond de la barge, et la ligne jetée de nouveau à l'eau. Le pêcheur se retourne aussitôt et tire l'autre ligne, de manière qu'une ligne descend au fond tandis que l'autre en revient. Ils continuent ainsi jusqu'à ce que leur barge soit remplie, et ils s'en retournent à terre la déposer à une espèce d'abattoir ou échafaud. La morue est jetée de la barque sur l'échafaud avec une fourche, ayant soin de la piquer à la tête, de peur de faire aucune blessure au corps qui empêcherait le sel de produire son effet et gâterait ainsi le poisson. Quand les barges sont vidées, les pêcheurs se procurent une nouvelle quantité d'appâts et retournent sur les fonds, d'où dans l'espace d'une heure ou deux, peut-être, ils reviennent à l'échafaud avec une nouvelle charge.

Ayant ainsi expliqué la méthode de faire la pêche, il ne reste plus qu'à décrire la manière de préparer le poisson.

Chaque établissement est pourvu d'une ou de plusieurs tables autour desquelles sont placées des chaises de bois et des tabliers de cuir pour les décolleurs et les trancheurs. Le poisson ayant été déposé sur l'échafaud, on emploie généralement un jeune homme pour le transporter sur la table devant le décolleur qui l'éventre, et, ayant aussi presque séparé la tête du corps, le passe sur la table à son voisin à droite, autre décolleur dont la besogne est d'enlever la tête et les entrailles : il en sépare la fressure et quelquefois les nauds, la tête et les entrailles ayant été jetées à la mer par une trappe pratiquée dans le plancher : le foie est mis dans un quart pour faire de l'huile, et on sale les nauds si on veut les conserver. Après cette opération, on passe

la morue de l'autre côté de la table, aux trancheurs qui, en un clin d'œil, enlèvent l'arête de la tête au nombril ; alors, la morue est transportée dans des brouettes aux saleurs, qui la mettent en pile avec une quantité suffisante de sel entre chaque ; on laisse le poisson dans cet état pour quelques jours, puis on le transporte de nouveau en brouette à une petite boîte de bois remplie de trous, laquelle est suspendue de l'échafaud dans la mer. Le laveur se tient dans cette boîte, à l'eau jusqu'aux genoux, et enlève le sel de la morue avec une moppe ; le poisson est alors transporté à un endroit convenable et mis en pile pour égoutter : on appelle cette pile ainsi formée "un cheval d'eau." Le jour suivant, la morue est transportée sur les galets où on l'étend au soleil pour sécher. De ce moment la morue est retournée constamment durant le jour et mise en pillons le soir ; celles de dessus sont toujours tournées le ventre en bas, de manière à ce que leurs peaux puissent servir de toile pour garder celles de dessous sèches ; on augmente par degré la grosseur des pillons jusqu'à ce qu'enfin, au lieu de petits paquets, ils prennent la forme d'une grande meule circulaire, et on les laisse dans cet état pour quelques jours, afin, comme disent les pêcheurs, de la faire suer. Le poisson est maintenant fait, et il est ensuite emmagasiné, prêt pour l'exportation.

L'opération de décapiter, trancher et saler la morue se fait avec une telle célérité, qu'il n'est pas rare de voir 10 morues décapitées, leurs entrailles jetées à la mer et leurs arêtes enlevées dans le court espace d'une minute et demie. Le trancheur reçoit les plus hauts gages et tient rang après le maître de l'établissement ; mais le saleur est aussi une personne d'une grande considération, la préservation de la morue dépendant entièrement de son adresse et de sa prudence.

Il y a trois qualités de morues, savoir :

1^{re} La morue *marchande*, qui consiste en celle de la première grandeur, la meilleure couleur, et enfin de la meilleure qualité.

2° Le poisson de Madère, qui a presque autant de valeur que le premier ; cette sorte est principalement exportée aux marchés d'Espagne et de Portugal.

3° Le poisson des Iles, qui est le rebut des autres ; ce dernier est invariablement envoyé pour servir de nourriture aux nègres des Iles et aux différents marchés du Canada.

PÊCHE DE LA BALEINE.

Les naturalistes distinguent plusieurs espèces de baleines : la baleine *australe* et la baleine *arctique* ou baleine *franche*, qui est la plus grande. Elle peut atteindre, à ce qu'on dit, jusqu'à 300 pieds de long et en mesure fréquemment 150 à 180. On estime à 150,000 livres le poids de celles de moyenne grandeur. Les Norvégiens donnent à cette espèce le nom de *nord-coper*, parce qu'elle abondait autrefois entre le Cap-Nord et le Spitzberg. Le *finn back*, ou baleine à dos lisse des pêcheurs septentrionaux, n'est peut être aussi qu'une variété de la baleine arctique. Il y a encore d'autres espèces de grands cétacés à dorsale courte et anguleuse, que les naturalistes ont classés parmi les *baleinoptères* et que les pêcheurs désignent sous le nom de *baleines américaines*, parce qu'on les rencontre le plus souvent sur les côtes du nouveau continent. Toutes ces espèces ne sont pas à dédaigner, et les pêcheurs baleiniers en font leur capture lorsqu'elles se présentent, mais elles donnent bien moins d'huile que la baleine franche. La tête de celle-ci égale à peu près le quart de sa longueur totale ; sa bouche est extrêmement large, et sa mâchoire supérieure est garnie de chaque côté de 4 à 500 fanons ou lames cornées et flexibles, connues dans le commerce et employées dans différents arts sous le nom de " baleines. " Ces lames tapissent le fond du palais et débordent de la mâchoire comme de monstrueuses moustaches. Les plus longues, c'est à dire, celles du centre ont 8 à 10 pds. La longueur de la langue de la baleine varie

de 12 à 25 pieds, et sa largeur de 7 à 12, suivant la grosseur de l'animal. Cet organe se charge d'assez de graisse pour fournir jusqu'à 6 tonneaux d'huile. La baleine avale les aliments sans mastication, et ne se nourrit que de plantes marines, de fucus, de petits poissons et surtout de mollusques. La nature a doté ce cétacé de nageoires puissantes et proportionnées à sa masse ; une queue gigantesque, disposée horizontalement, vient compléter l'appareil locomoteur.

L'épaisse couche de graisse, qui enveloppe ce corps monstrueux, doit le rendre presque insensible aux variations les plus extrêmes de température dans l'élément où il vit, et cette remarque explique la présence des baleines dans des régions maritimes soumises aux influences de climats très différents. Le lard a 5 ou 6 pouces d'épaisseur sur le dos et sous le ventre ; près des nageoires, sur les flancs, il atteint quelquefois à plus d'un pied, et sous la mâchoire, il forme une espèce de collet qui a souvent 3 pieds d'épaisseur. On tire ordinairement 70 à 80 quintaux d'huile d'une baleine ordinaire. Deux canaux ou *évents* qui partent du fond de la bouche et se rendent au sommet du crâne, servent à la baleine pour respirer et pour rejeter l'eau entrée dans sa gueule lorsqu'elle plonge. On aperçoit de fort loin en mer cette double colonne qui s'élève souvent à plus de 20 pieds de hauteur.

Chaque bâtiment destiné à la pêche de la baleine est pourvu de 6 à 7 pirogues baleinières, et chacune de ces embarcations légères, commandée par un chef, est montée par un *harponneur* habile et 5 vigoureux rameurs. Dès que le navire a pris la mer, on prépare les pirogues qui sont pourvues de tout l'attirail nécessaire à la pêche, tel que des lignes et menus cordages, harpons, lances, pelles tranchantes, hachoirs, couteaux d'embarcation, etc. Les pirogues baleinières doivent être toujours prêtes à être lancées à la mer avec tout leur équipement, car c'est sur elles que l'on compte pour le succès de l'entre-

prise. Ces pirogues sont très allongées, étroites et fort basses ; le chef les dirige avec un aviron en guise de gouvernail. La place du harponneur est naturellement à l'avant ; le harpon avec lequel il attaque la baleine est un dard en fer dont les côtés sont touchants et très affilés. Cette arme terrible est enchâssée dans un manche en bois qui sert à la lancer.

Dès que le navire a atteint les parages où l'on peut rencontrer des baleines, on observe l'horison de toutes parts pour tâcher de découvrir au loin la proie que chacun convoite. Des matelots placés en vigie se succèdent sans interruption, et le cri de *baleine!* est répété par acclamation aussitôt qu'une heureuse rencontre fait espérer une capture prochaine. Les pirogues sont lancées à la mer, et c'est à qui arrivera le premier. Une fois que l'embarcation a joint la baleine en vue, le harponneur lui lance son dard, et l'animal, blessé à mort, fuit avec vitesse, entraînant après lui la baleinière victorieuse, car le harpon est attaché à une longue ligne qui file en remorquant la pirogue. La baleine plonge et remonte tour à tour à la surface de la mer, mais bientôt épuisée, haletante, elle ne reparaît plus que pour mourir : la pirogue l'accoste par la poupe, et l'officier l'achève en lui plongeant le fer d'une longue lance dans la partie du corps qui correspond aux poumons, ayant soin toutefois de faire pousser au large, car les dernières convulsions de la baleine pourraient être dangereuses pour la frêle embarcation. Après avoir lancé des flots de sang avec le dernier souffle de vie, la baleine roule sa lourde masse comme la carène d'un vaisseau naufragé. Il ne reste plus qu'à la remorquer jusqu'au navire, et toutes les pirogues se réunissent pour cette opération. Arrivée à bord, elle est allongée et amarrée le long du bâtiment pour être dépécée. On lui enlève successivement des bandes de lard qu'on tranche avec des pelles et qu'on hisse à bord à mesure, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement dépouillée ; puis on procède

à l'enlèvement des fanons, et son corps est abandonné aux requins et aux oiseaux de proie. Le lard est ensuite fondu dans des chaudières établies au pied du mât de misaine, et l'on choisit ordinairement la nuit pour cette opération. Après la fonte, on remplit les barils d'huile, qu'on dépose dans la cale. La capture de 15 à 18 baleines, suivant leur grosseur, est nécessaire pour pouvoir compléter un chargement. Ainsi, à chaque prise, ce sont les mêmes travaux, les mêmes fatigues et les mêmes dangers.

PECHE DU CACHALOT.

Cette pêche a pris, sous la direction des Américains, un très grand développement. Les 300 navires cachalotiers expédiés des ports des Etats de l'Union, en 1810, ont dû verser dans le commerce au moins pour $7\frac{1}{2}$ millions de louis de produits. Outre l'huile que fournit la graisse du cachalot, on tire de ce cétacée une substance très estimée que l'on appela d'abord *spermaceti* ou *blanc de baleine*, mais qui, mieux connue, est désignée aujourd'hui sous le nom d'*adipocire* ou *cetine*. Cette matière de tête, comme disent les pêcheurs, se trouve renfermée dans le crâne de l'animal.

Un cachalot de moyenne taille peut fournir 24 barils, de 32 gallons chaque, d'adipocire, et environ 100 barils d'huile de graisse. On fait avec l'adipocire d'excellentes bougies de luxe, dont l'usage est très-répandu aux Etats-Unis et en Angleterre. Cette fabrication a été surtout très-perfectionnée en France.

On connaît plusieurs espèces de cachalots, parmi lesquelles les plus importantes sont le cachalot *macrocéphale*, qui habite presque toutes les mers, et le cachalot *australien*, très-commun dans l'Océan Pacifique et dans la Mer Australe.

Le cachalot diffère entièrement de la baleine blanche : sa bouche n'est point garnie de fanons ; son museau est allongé par la mâchoire inférieure,

qui est armée de dents coniques et recourbées, dont les plus grosses pèsent plus de 2 livres. L'orifice des évènements se trouve placé sur le bord du muffle. Les cachalots parviennent à une très-grande taille, surtout les macrocéphales; la longueur de leur corps varie depuis 30 pieds jusqu'à 75; on en a pris même dans les parages de la Nouvelle Zélande qui avaient plus de 90 pieds de long.

Ce cétacée est un animal dangereux, de mœurs féroces, et la terreur de presque tous les poissons. Son agilité, la promptitude de ses mouvements, la vitesse extraordinaire de sa natation, les dents puissantes dont il est armé, lui donnent sur la baleine de très grands avantages; aussi est-il toujours le premier à l'attaquer: il la combat avec furie, en faisant entendre des sifflements aigus et d'effroyables mugissements qui font accourir à son aide les individus de son espèce, et lui assurent la victoire.

Les cachalots voyagent toujours en troupes très nombreuses et leurs phalanges couvrent souvent d'immenses espaces de mer; un vieux mâle est, dit-on, toujours en tête de la colonne. Ils parcourent la partie équatoriale du grand océan et se montrent fréquemment aux alentours des Iles Gallapagos, îles équatoriales découvertes par les Espagnols. Leur présence dans ces parages fait fuir les baleines qu'ils rencontrent. Ils abondent aussi dans l'archipel des Moluques et dans l'espace compris entre les Iles Timor, Timor-Laout, Arou, et l'Australie Septentrionale (mer des Indes.)

Une centaine de navires Américains se portent tous les ans vers cette région, et retirent environ cinq millions de dollars du produit de leur pêche. Du reste, les armateurs des Etats-Unis dirigent maintenant leurs expéditions dans toutes les mers. Les navires destinés à ces entreprises, commencent leurs opérations dans l'océan Atlantique, en descendant vers le Midi pour aller doubler le Cap Horn. Ils remontent ensuite la côte occidentale de l'Amérique du Sud, dont ils visitent les grandes baies;

ils traversent l'Océan Pacifique en se dirigeant vers l'archipel des mariannes, puis de là sur les Iles Bonin, où la pêche est très productive.

Après avoir exploré ces parages, ils vont croiser sur les Côtes du Japon, du 20e au 40e degré nord, et viennent terminer leur campagne à la Nouvelle Guinée, aux Iles Salomon, à la Nouvelle Zélande et sur les Côtes de l'Australie. Mais ils trouvent dans ces derniers parages de redoutables concurrents. Ce sont les habitants de la Nouvelle Galles du Sud, qui ont commencé, il y a une vingtaine d'années, à se livrer à la pêche de la baleine et des cachalots avec le plus grand succès. Déjà en 1830, 16 navires baleiniers avaient été armés au port de Sidney qui en comptait 9 autres en construction sur ses chantiers. Les pêcheurs Australiens, à portée des meilleures stations baleinières, peuvent faire trois voyages dans le même espace de temps que les Anglais d'Europe et les Américains des Etats-Unis emploient pour opérer une campagne. Il y a donc pour eux diminution de dépenses et plus de célérité dans la réalisation des bénéfices: avantages immenses que l'Angleterre ne néglige pas.

ENGAGEMENT SANGUINAIRE ENTRE LE CACHALOT ET L'ESPADON.

Pour terminer ma lecture de ce soir, je vais vous raconter l'histoire d'un combat sanglant entre un cachalot et deux espadons, relatée par un jeune naufragé dans la mer du Sud. Il y avait déjà plusieurs jours qu'ils avaient abandonné leur vaisseau sans provisions ni eau, lorsque notre matelot en s'éveillant le matin par un temps calme et une mer rare, il aperçoit une brigade de baleines à environ une dizaine d'arpents, faisant leurs jets d'eau et poursuivant leurs amusements lourds; mais il n'y prit aucun intérêt, et s'appuyant sur le bord de la chaloupe, il commença à se laver la tête et les yeux avec l'eau de mer. Mais laissons-le parler lui-même.



Tandis que j'étais ainsi occupé je fus surpris à la vue d'un énorme cachalot qui vint ressouder à 15 pas de la chaloupe. Sa tête qui composait près du tiers de son volume me parut une montagne de chair; une couple de cachalotins le suivaient et passèrent en jouant autour de nous. Le cachalot flotta tranquillement pour une couple de minutes, à l'endroit où il avait paru d'abord, ne jetant que très peu d'eau avec beaucoup d'écume et de vapeur dans l'air; alors se roulant sur la côte, il commença par frapper la mer avec sa large et puissante queue, dont chaque coup produisit un éclat semblable à celui d'un canon.

Ce bruit éveilla en sursaut mes camarades qui dormaient encore et en se levant ils commencèrent par chercher avec étonnement la cause d'un bruit aussi effrayant, mais l'anima plongeant sa tête difforme, en lançant un immense jet dans l'air, disparut. Nous épiâmes avec inquiétude pour voir où il resoudrait, convaincus du danger d'un tel voisinage, qui seulement par un mouvement badin, un revers accidentel de sa queue, en poursuivant son passe-temps gigantesque, suffiraient pour nous détruire. Il vint à la surface à environ la même distance que la première fois, mais sur le côté opposé de la chaloupe, il recommença à frapper la mer avec violence, comme s'il voulait deployer, en folâtrant, sa terrible force, jusqu'à ce qu'il eut produit à une grande distance un cercle d'écume. En même temps tout le troupeau semblait s'approcher de nous; mais notre attention fut bientôt retirée du troupeau pour nous occuper des mouvements alarmants de l'individu que nous avions près de nous, s'élançant à la surface à petite distance, son corps parut plusieurs fois à demi hors de l'eau, tournant après chaque saut aussi brusquement que sa masse lourde pouvait le permettre, et courant une joute dans la direction opposée avec la même violence. Il passa une fois si près de nous que je pense que j'aurais pu le toucher avec une rame et nous vîmes distinctement son petit

surpris à la
 dre à 15
 it près du
 ntagne de
 vivaient et
 e cachalot
 minutes, à
 t que très
 apeur dans
 mença par
 uene, dont
 à celui d'un

des qui dor-
 ncèrent par
 bruit aussi
 e difforme,
 r, disparut.
 ir où il res-
 voisinage,
 un revers
 son passe-
 s détruire.
 distance que
 de la cha-
 ec violence,
 sa terrible
 grande dis-
 aps tout le
 mais notre
 pour nous
 l'individu
 t à la sur-
 sieurs fois à
 e saut aussi
 ait le per-
 ection op-
 une fois si
 le toucher
 ent son petit

œil faible et les larges rides de sa peau sous ses
 terribles mâchoires. Son mouvement causa une
 telle oscillation à la mer que notre chaloupe fut
 durant plus d'une minute prête à être engloutie.
 Tout à coup, après un de ces tours brusques, le
 monstre tourna sa tête directement sur nous, s'a-
 vançant avec une vitesse effrayante, soit qu'il ne
 nous vit pas, ou qu'il prit notre chaloupe pour
 quelque créature marine avec laquelle il voulut
 mesurer sa force. Nous n'avions nullement le temps
 de faire des efforts pour éviter le danger, et quand
 bien même nous aurions eu le temps, nous étions
 trop paralysés par l'imminence du danger pour faire
 aucun effort. L'animal était à peu près à douze pas
 de nous; très certainement il n'en était pas à vingt.
 Derrière lui s'allongeait un sillage écumant droit
 comme une flèche. Sa large tête labourait les
 vagues comme le taillemet d'un navire, et empilait
 devant elle une montagne d'écume. Nous manquer
 était absolument impossible, et aucun pouvoir
 terrestre aurait pu arrêter la course de ce monstre.
 Une destruction instantanée parut inévitable. Je
 tombai dans le vertige et ma tête commença à
 tourner tandis qu'il me vint confusement à l'idée
 que la sagesse infinie avait décrété qu'il nous fallait
 mourir et qu'elle avait choisi, dans sa miséricorde, ce
 moyen de nous faire perir, pour nous épargner les
 horreurs prolongées de la famine. Quelle multitude
 incohérente de pensées et de souvenirs ne s'accu-
 mulèrent point dans ce moment? Mille petits in-
 cidents déçus et trivials de ma vie passée. Une
 foule imaginaire de scènes et de figures familières se
 présentaient à la fois devant moi vivement comme
 des objets révélés, pour un instant, par la lumière
 d'une éclair dans l'obscurité d'une nuit orageuse.
 Fermant les yeux, je recommandais, en silence, mon
 âme à Dieu et je m'efforçais de me composer pour
 l'effroyable moment, lorsque *Morton* un des nôtres
 se leva debout et nous ordonna de tous crier en-
 semble. Tous semblèrent saisir sa pensée à la fois

et à y voir un rayon d'espérance ; et se levant, nous jetâmes un cri de toutes nos forces, qui nous effraya nous-mêmes. A l'instant même, le monstre plongea presque perpendiculairement ; mais son mouvement fut si grand que sa queue fendit l'air à la distance de la longueur d'une rame de la chaloupe et elle disparut.

Il est impossible de décider si les cris que nous fîmes causèrent la plonge soudaine qui nous sauva.

Cependant malgré sa taille et sa force l'on dit que le cachalot est une créature timide, excepté quand il est attaqué et enragé.

Ce fut ce souvenir qui survint à Morton, qui l'engagea, par pur désespoir, à entreprendre d'effrayer ce monstre formidable.

Notre répit ne fut pas de longue durée. L'animal revint sur l'eau, à très peu de distance de nous, et se dirigea encore une fois de notre côté. S'il avait été effrayé pour un instant, il fut bientôt revenu de sa panique, et l'on ne pouvait plus se tromper sur son intention ; il avançait, en donnant toutes les marques de la rage, et la gueule toute grande ouverte. Nous sentîmes qu'aucun effort de notre part pouvaient nous sauver. Nous aurions aussi bien pu espérer de résister à une tempête ou à un tremblement de terre, ou au choc d'une montagne que de résister à cette immense masse de matière poussée par la vie et la force et animée en apparence par la rage.

Toute espérance s'était évanouie et je pense que nous étions tous résignés à la mort, et que nous l'attendions sur le champ, lorsqu'il survint une des plus miraculeuses interpositions.

Une masse brune (à dire vrai, nous étions tellement troubles que l'on ne put distinguer distinctement sa forme) s'élança perpendiculairement de la mer, à 20 pieds dans l'air, et tomba avec une secousse terrible sur le dos du cachalot. Ce poisson devait peser plusieurs tonneaux et le coup frappé fut écrasant. Le cachalot fut pour un instant paralysé

par le choc. et sa large charpente frémit de douleur ; mais se rétablissant promptement il s'élança la gueule ouverte sur son antagoniste qui plongea aussitôt, et tous deux disparurent. Bientôt le cachalot revint à la surface ; et alors nous fûmes témoins d'un de ces terribles et rares spectacles dont les vastes solitudes des mers tropicales sont, sans doute, souvent le théâtre, mais que l'œil de l'homme a rarement contemplé.

Le cachalot parut être attaqué par deux puissants ennemis agissant de concert. L'un, la scie, le frappait en dessous et le chassait continuellement à la surface, tandis que l'autre, le grampus, espèce de dauphin extrêmement robuste pour sa longueur (un de 18 pieds de long en mesure 10 de diamètre), répétait ses attaques singulières précisément de la même manière que la première fois, aussitôt qu'aucune partie de cette masse exposée, ne manquant jamais son but, et lui appliquant des coups, dont un seul, on pourrait croire, aurait suffi pour détruire aucun être vivant. La première vue que nous eûmes du second antagoniste du cachalot, en courant à l'attaque, nous fit reconnaître cet animal fort et féroce, que l'on nomme la scie de la mer Pacifique.

Le cachalot s'élançait sur ses ennemis alternativement, et celui qu'il choisissait se sauvait invariablement jusqu'à ce que l'autre eut une occasion de venir le secourir ; la scie, lorsqu'elle était poursuivie, nageant sur l'eau en formant un grand cercle, et le grampus plongeant lorsqu'il était poursuivi à son tour. Si le cachalot suivait la scie sur l'eau, il était sûr de recevoir un coup assommant d'un saut du grampus ; si celui-ci était poursuivi sous l'eau, la scie l'y attaquait sans crainte, et comme il paraît, avec succès, car il revenait aussitôt sur l'eau.

Le combat vint à s'éloigner de nous, le cachalot prenant la direction de la phalange qui n'était pas à une grande distance. Il avait été sévèrement blessé, car l'eau qu'il renvoyait en remontant à la surface était teinte de sang. Après cela nous ne vîmes plus

ni la scie ni son compagnon ; ils avaient probablement abandonné le combat. Quelque temps après, la phalange des balines parut s'éloigner, et une demi-heure après on les avait entièrement perdus de vue.

Dans ma première lecture, je vous ai parlé de l'origine de la pêche et de ses développements graduels. Je vous ai parlé des moyens que les nations maritimes ont employés pour s'emparer du poisson et des profits qu'ils en ont retirés ; il me reste à vous développer les avantages que les pêcheries du golfe St. Laurent produiraient aux habitants de Québec et du Canada en général, s'ils se livraient à cette branche d'industrie

Il est admis partout qu'une nation ne saurait prétendre exercer dans le monde une grande influence sans le secours d'une marine. L'Angleterre, la France et les Etats-Unis nous en fournissent des exemples par l'étendue de leur commerce et de leurs colonies. En effet, l'Angleterre n'a-t-elle pas des possessions dans toutes les parties du monde. Je dis plus : elle en a qui sont disposées de telle manière que le soleil ne se couche jamais sur elles, c'est à dire qu'elle a des possessions contigues tout alentour du globe. La France a aussi des colonies en Afrique, aux Indes-Orientales et aux Indes-Occidentales ; elle en a en Amérique sous l'équateur et dans l'Océan Pacifique. Quant aux Etats-Unis, leur territoire est assez spacieux sur ce continent, pour qu'ils ne pensent de longtemps encore à établir des colonies ; mais leur commerce avec toutes les nations rivalise de bien près avec celui des deux autres.

La puissance maritime d'un Etat se mesure sur l'étendue de son commerce extérieur, et ce commerce ne peut se développer au loin que par la navigation qui elle-même a besoin d'un nombreux personnel pour agrandir et multiplier ses entreprises. Or ce personnel de choix qui compose les équipages

des navires marchands, et dont l'état dispose au besoin pour les armements de la flotte, se trouve tout formé dans la population du littoral adonnée aux pêches maritimes, ou de celle qui exploite les richesses de la mer, comme le laboureur cultive la terre pour en retirer les produits. Ainsi la marine de l'Etat, la marine marchande et la pêche ont entre elles des rapports intimes et se prêtent un mutuel appui. La première, c'est à dire la marine de l'Etat, protège les deux autres et trouve dans leur développement les forces vives qui lui sont nécessaires.

La pêche est en effet l'école d'apprentissage de la navigation, et les pêcheurs sont pour la formation d'une marine ce que les pépinières sont pour les grandes plantations. Familiarisés dès l'enfance avec l'élément sur lequel il passe la plus grande partie de son existence, le pêcheur est mis journellement à l'épreuve. Homme d'expérience et de pratique, il sait envisager avec courage et résignation tous les dangers, toutes les vicissitudes de sa profession, et soit que le destin le place à bord d'un bateau de pêche, d'un navire de commerce ou d'un vaisseau de guerre, sa laborieuse activité le fait apprécier dans toutes les situations de sa vie aventureuse.

Mise en action par l'élément commercial qui lui fait sa base, la pêche jouit du double privilège de livrer ses produits frais à la consommation journalière et de pouvoir les transporter au loin, en les conservant par la salaison. Les avantages que l'Etat en retire comme augmentation de force pour le développement de sa puissance navale, les ressources qu'elle procure aux nations maritimes, la place au rang des industries les plus utiles et les plus dignes d'encouragement.

Si nous n'avons point encore besoin de former une marine d'Etat, cela n'empêche pas que nous ne commençons par former une *marine commerciale*. C'est sous ce point de vue que nous, citoyens de

Québec, et nous surtout habitants de Saint-Roch dont la prospérité ou plutôt la destinée dépend entièrement de la construction des vaisseaux, nous devons envisager la pêche : en l'entreprenant, nous ouvrons la porte au développement de plusieurs branches d'industrie inconnues jusqu'ici parmi nous ; nous procurons à notre jeunesse un débouché dont le besoin s'est fait sentir depuis longtemps. En formant des pêcheurs nous formerons des marins, dont on a tant besoin, le printemps, pour monter les navires construits ici durant l'hiver. Mais en faisant la pêche on augmente la construction des vaisseaux.

Dans la Nouvelle-Ecosse, une de nos sœurs colonies, il ne se construit pas moins de 15,000 tonneaux par année, pour la pêche seulement. Cette province, dont la richesse naturelle semble consister en grande partie dans ses pêches, exporta en 1828, tant aux Indes-Occidentales qu'à la Grande-Bretagne, pour £105.000 de poisson ou plutôt de morue. Cette même année, il y fut construit 131 vaisseaux mesurant ensemble 15,535 tonneaux, et, terme moyen 120 tonneaux par navire. Et on doit raisonnablement conclure qu'allant toujours en progressant, ils sont parvenus aujourd'hui à un chiffre d'au moins le double d'alors, mais n'ayant pu me procurer une statistique de ses dernières opérations, je ne puis vous en rendre un compte exact. Cependant il est évident que, chez eux, la pêche a été le principal aliment de la construction des vaisseaux.

Or, si j'avais été appelé à répondre aux questions du comité de la chambre d'assemblée sur les moyens les plus propres à protéger et à augmenter la construction des vaisseaux à Québec, voici ce que j'aurais répondu :

Encouragez les pêches du golfe, et la construction des vaisseaux augmentera en proportion ;

Encouragez les pêches du golfe, et vous trouverez chez vous un marché constant pour la plupart des vaisseaux que vous y construirez ;

Encouragez les pêches du golfe, et vous vendrez vos vaisseaux argent comptant, et partant vous pourrez recommencer chaque année pour votre propre compte, au lieu de recourir aux fournisseurs à qui il vous faut payer de 15 à 20 pour 100 pour vous procurer de l'argent ;

Encouragez les pêches du golfe, et vous verrez bientôt surgir dans le district une nouvelle branche d'industrie agricole dans la culture du chanvre, laquelle devra servir à la fabrication du cordage que vous allez chercher en Angleterre aujourd'hui, et dont elle va elle-même chercher la filasse en Russie ;

Encouragez les pêches du golfe, et vous verrez s'élever à l'entour de vos chantiers de vastes manufactures de câbles et de cordages qui vous sont si nécessaires, et pour l'importation desquels les constructeurs de vaisseaux sollicitent actuellement auprès de la législature la remise des droits provinciaux y attachés ;

Encouragez les pêches du golfe ainsi que la culture du chanvre, et bientôt vous en fournirez à l'Angleterre en quantité suffisante pour la rendre indépendante d'une puissance qui sait si bien se servir de sa supériorité lorsqu'il s'agit de traités avec ceux qui dépendent d'elle.

J'aurais répondu enfin : Calculez à combien peuvent se monter les droits sur tous les articles importés pour la construction des vaisseaux à Québec, et faites rapport à la chambre qu'il convient de disposer de cette partie du revenu en *primes* à être offertes à quiconque fera partir du port de Québec une goëlette équipée pour faire la pêche dans le golfe, et qui la ramènera à ce port avec sa cargaison, etc., et je garantis qu'un tel élan donné par le gouvernement pour l'encouragement des pêches du golfe, aura l'effet de faire oublier aux constructeurs de vaisseaux, avant peu, qu'il existe des droits sur les cordages, etc., qui puissent en aucune manière nuire à l'exercice de leur industrie.

Mais si la construction augmentait de 15,000 tonneaux par année pour la pêche seulement, on emploierait près du double du nombre de charpentiers qui sont employés aujourd'hui. Ainsi, pourquoi retarder plus longtemps une entreprise qui demande si peu de capitaux et qui promet d'avance de si beaux résultats? Pourquoi ne commencerions-nous pas dès ce printemps, en louant quelques goëlettes, à faire la pêche, et l'automne prochain, avec les produits de cette pêche, nous serions en état, j'en suis certain, de mettre plusieurs goëlettes sur les chantiers. Et certes, ce serait poser les bases d'une marine, à nous aussi. Nous aurions commencé par former des matelots pour monter les navires construits dans nos chantiers, qui partiront bientôt de notre port, commandés par des capitaines formés dans le pays, grâce à la sagesse de notre gouvernement qui a bien voulu doter notre bonne ville de Québec d'une école de navigation qui doit s'ouvrir au printemps sous la direction d'un M. Kingston que l'on a fait venir exprès d'Europe.

L'autre branche d'industrie liée étroitement avec la construction des vaisseaux, et que l'on a essayé par divers moyens, depuis plus de 30 ans, de mettre en pratique en Canada, c'est la culture du chanvre, article, comme je l'ai déjà dit, qui est d'une importance nationale pour la Grande Bretagne, laquelle est obligée de recourir à l'étranger pour se le procurer; c'est pourquoi plusieurs entreprises ont été faites par le gouvernement et par la société des arts et des sciences en Angleterre pour en introduire la culture en Canada.

Cependant, pour une raison ou pour une autre, sans que l'on puisse l'attribuer à la qualité du sol canadien, lequel est reconnu être des plus propres à cette culture, ces essais ont tous successivement échoué, et tout effort subséquent, fondé sur le principe des encouragements par l'offre de primes, a eu le même sort.

La statistique pour le Haut-Canada montre qu'il

a été recueilli l'année dernière 50,650 lbs. de lin et de chanvre, mais comme ces deux derniers articles sont mêlés ensemble, on doit en conclure que le chanvre aurait formé un très petit item sans quoi on en aurait fait un à part. D'ailleurs 50,000 lbs. de chanvre n'iraient pas bien loin dans le grément d'un 74 canons.

Parmi les principales causes qui ont fait échouer toutes les entreprises pour promouvoir la culture de cette plante précieuse dans le Bas Canada, il paraîtra évident à quiconque connaît tant soit peu les agriculteurs, que le grand obstacle a été le manque d'un marché où le cultivateur pût disposer de son chanvre à l'état brut. Il n'a été offert jusqu'ici des primes que pour le chanvre en filasse, et le cultivateur qui ne connaissait pas la manière de le préparer, n'osait pas entreprendre la culture d'un article qui ne lui promettait pas un profit clair et immédiat.

Mais en faisant des entreprises de pêches on pourra parer à tous ces inconvénients. Ce qu'un seul homme n'ose entreprendre de peur de se ruiner, 10, 20, 30, 100 s'il le faut, pourront l'entreprendre, et c'est par le moyen des associations que l'on parviendra à développer toutes ces industries; car celui qui prend une part dans une association quelconque ne risque qu'une très petite partie de ses épargnes; et qu'il gagne ou qu'il perde, sa famille n'en souffre pas. Or dans le cas où il ne se fait pas le profit la première année, (la société ayant eu d'abord à surmonter les difficultés de toute espèce,) elle pourra néanmoins continuer ses opérations avec plus de vigueur l'année suivante et partant elle prospérera.

Quant à former des sociétés la chose n'est pas si difficile qu'on se l'imagine; il ne s'agit que d'en commencer une et les autres suivront de près. Trouvez-moi d'abord un homme qui commandera la confiance générale et je vous garantis qu'on ne manquera pas d'associés. Tout dépend de la confiance que l'on repose dans celui qui se met à la tête d'une

nouvelle entreprise, pour en assurer la réussite ; mais quoiqu'il me peine à le dire je dois déclarer ici que malheureusement il y a trop de jalousie, de méfiance et d'égoïsme parmi nous, Canadiens, et cela est le principal obstacle à la formation d'associations et à l'avancement de nos hommes de talents et de génie, qui n'auraient souvent besoin que d'un petit capital pour appuyer la base d'une grande maison par la suite.

A l'appui de cet avancé, je vais vous raconter un fait arrivé il n'y a pas longtemps et dont plusieurs d'entre vous ont eu connaissance.

Un de nos compatriotes, et le premier charpentier de Saint Roch qui s'avisa de construire un navire à son propre compte, s'aperçoit au milieu de l'hiver que ses fonds sont épuisés ; mais son navire est tellement avancé qu'avec au plus £500 il pourra le rachever prêt pour la mer. Mais que faire ? Faut-il s'adresser aux fournisseurs de la Basse-Ville et leur payer 20 par 100 ? Encore, comme Canadien, a-t-il l'espoir de réussir à obtenir de l'argent, même à ce taux élevé ? Mais non, il met plus de confiance dans ses compatriotes et il va s'adresser de suite à ceux d'entr'eux qu'il croit posséder des capitaux oisifs ; cependant, refusé par plusieurs de ces hommes pour qui les moyens pécuniaires ne servent qu'à exploiter le talent et l'esprit d'entreprise, en proie à la détresse, il trouve un de ses amis, homme généreux, mais sans moyens pécuniaires, car c'est ordinairement chez ceux qui ont moins de moyens que l'on rencontre plus de sympathie et de générosité ; il trouve un ami qui lui dit qu'il croit avoir trouvé son affaire. Que lui-même appartient au comité de régie d'une société qui devait s'assembler prochainement ; qu'il s'adresserait aux membres de ce comité et principalement aux marchands ; qu'il attirerait leur attention sur la position d'un de ses membres, et qu'il espérait réussir à lui trouver quelqu'un pour lui venir en aide.

Cette assemblée eut lieu et notre jeune philan-

trope y développa les talents et l'esprit d'entreprise du nouveau constructeur, qu'il nomma au comité, exposant en même temps la gêne pécuniaire dans laquelle il se trouvait et demandant aux membres présents s'ils ne trouveraient pas moyen de lui procurer l'argent nécessaire pour lui faire achever son navire ; mais avant qu'il y eut aucune discussion sur ce sujet, une voix influente du comité se lève pour se récrier contre une telle demande, alléguant que c'était un mauvais précédent à établir que de s'adresser à ce comité pour un emprunt d'argent, que si on l'accordait une fois, il faudrait continuer, et tous les jours la société se verrait obsédée par de semblables demandes. Le comité s'aperçut que ce monsieur n'avait pas compris la question, et personne n'osant élever la voix après ce qui était tombé de sa bouche, et qui avait eu l'effet de paralyser la bonne disposition de plusieurs des membres présents en état de faire quelque chose, et de fait, auxquels on s'adressait et non à lui, la motion fut retirée. Force fut donc à notre pauvre constructeur, dès le lendemain, de risquer à s'adresser aux fournisseurs de la Basse-Ville, chez qui il réussit sans difficulté à se procurer tout l'argent nécessaire pour achever son navire, qu'il lança sans accident, le chargea de bois et le mena lui-même en Angleterre où il le vendit avec assez d'avantage pour lui permettre de continuer à bâtir. C'est ce qu'il a fait depuis plusieurs années et il a, à l'heure qu'il est, deux navires sur les chantiers. Je crois tenir de source certaine que s'il ne lui arrive pas d'accident cette année, il pourra se passer à l'avenir de l'argent des fournisseurs, mieux qu'il s'est passé de celui de ses compatriotes, auxquels il s'est adressé, et qui regretteront toujours, j'en suis sûr, d'avoir manqué l'occasion de contribuer à la réussite d'une entreprise aussi patriotique ; car depuis que celui-ci a commencé à bâtir, sept autres canadiens ont suivi ses traces et l'on doit espérer qu'avant peu la construction des vaisseaux sera presque exclusivement entre les mains des Canadiens. Hé ! pourquoi non ?

Ne sont-ils pas les plus durs à l'ouvrage, comme les meilleurs ouvriers ?

Quoique je vous aie signalé quelques cas d'égoïsme chez nos compatriotes, il y a très-certainement de nobles exceptions à faire : on rencontre chez nos marchands canadiens, surtout chez ceux qui font le commerce en gros et qui ont passé en Angleterre, une libéralité qui n'est surpassée par aucune autre origine, pas même par un Anglais, dont la libéralité dans les affaires est proverbiale ; et il est à espérer qu'à mesure que notre industrie se développera et que notre commerce s'étendra au dehors, notre prospérité augmentera et nos fortunes se faisant plus vite, nous serons moins attachés à l'argent et partant nous serons moins égoïstes.

Mais je m'aperçois, mesdames et messieurs, que je me suis éloigné de mon sujet à un tel point qu'il faudra que messieurs les musiciens me viennent en aide, pour m'y faire revenir.

Tout est nouveau pour nous dans les entreprises commerciales qui ont rapport à l'économie politique. Il n'en est pas de même pour nos voisins les Américains ; ils sont bien plus avancés que nous en ces matières.

Un Bostonnais rêve à la possibilité de transporter de la glace aux Indes-Orientales, et en moins de deux mois une société s'organise, un navire est chargé de glace et expédié à Canton, d'où il revient douze mois après, chargé d'une riche cargaison de thé et de soieries qu'il rapporte en échange pour la glace qu'il y avait portée. Plusieurs ont suivi cet exemple ; mais malgré la compétition, le transport de la glace dans ces régions lointaines est encore considéré être un commerce profitable.

En 1844, les charpentiers de navires du Cap-Breton unirent leurs épargnes, et, dans leurs heures de loisir, construisirent un navire qu'ils expédièrent dans la mer du Sud pour y faire la pêche de la baleine, et 18 mois plus tard, ce navire rentrait au port, chargé d'une riche cargaison d'huile, etc.

Ces exemples de l'effet des associations sont pris au-dehors ; mais sans aller si loin, ne pourrions-nous pas en trouver chez nous ? Dans Québec, dans Saint-Roch même, n'avons-nous pas des sociétés commencées il y a à peine trois ans, qui, outre qu'elles mettent en circulation parmi la classe ouvrière pas moins de £35,000 par année, offrent encore aux actionnaires des moyens de se tirer des griffes de leurs créanciers, en empruntant de ces sociétés des argents qu'ils remboursent par petites sommes et presque sans s'en apercevoir ? Vous voyez, mesdames et messieurs, que je veux vous parler des sociétés de bâtisses établies à Québec.

Je suis orgueilleux de déclarer ici que je suis le fondateur de la première de ces sociétés dans Québec, et que, par conséquent, je connais les difficultés qui se rencontrent pour introduire quelque chose de nouveau dans le public ; et pour vous en donner une idée, je vous dirai qu'après avoir colporté ma requête adressée à la législature, demandant un acte d'incorporation, pendant plus d'un mois, à peine pus-je réussir à la faire signer par une douzaine de citoyens ! La législature, cependant, passa cet acte d'incorporation, mais je n'en étais pas au plus creux : il fallait trouver vingt personnes qui voulussent apposer leurs noms sur une feuille qui devait être déposée au greffe du Banc de la Reine, pour organiser la société, et je vous dirai que tout l'été de 1849 s'écoula avant que je pusse parvenir à compléter cette liste, tant l'indifférence était grande pour entrer dans une association dont on ne connaissait pas les avantages ; cependant, la société s'est formée, et au lieu de 600 souscripteurs sur lesquels on comptait pour garantir les frais de gestion, on vit, dès le mois de février suivant, nos souscripteurs se monter au nombre de 1700, et en même temps une autre société du même genre s'organisa, dont le chiffre excède 1100.

Ainsi, vous conviendrez qu'avec de la persévérance on vient à bout de tout, et je ne désespère pas qu'a-

près vous avoir développé les différents moyens des associations en commandite, il ne s'en formera pas deux ou trois seulement, mais qu'une fois l'élan donné, il s'en formera une dans chaque rue de Saint-Roch ; chacun voudra avoir sa société, tant les profits sont grands.

On peut former pour les fins de la pêche des sociétés dont les fonds seront plus ou moins grands pour commencer ; par exemple, avec un capital de £400 on peut louer trois goëlettes, les équiper et les envoyer pêcher ; avec £600 ou £700 on pourra en construire une et l'équiper. Si le capital est plus grand, on en construira deux, trois, etc. ; mais dans tous les cas il sera facile d'en louer une et de l'équiper. Voyons maintenant les moyens de lever des fonds pour former ces sociétés ; je les range au nombre de quatre :

1^o Par souscription périodique en argent ;

2^o Par souscription en marchandises, par les marchands et autres industriels ;

3^o Par le travail des mains ;

4^o Par souscription mensuelle, sur le plan des sociétés de bâtisses.

La première, par souscription en argent, n'a pas besoin de commentaire ; celui qui se portera actionnaire pour un certain nombre de parts, s'engagera de payer ses installéments à l'appel des directeurs, comme dans les associations ordinaires.

La deuxième par souscription par les marchands et autres industriels, en objets de leur négoce.

Il faut d'abord considérer que l'argent ne représente que les commodités de la vie et quiconque possède tous les commodités n'a peu ou point besoin d'argent. L'ouvrier qui travaille le fait pour se procurer, ainsi qu'à sa famille, ces commodités, et soit qu'il reçoive au jour de paye, pour son salaire, un louis d'or, un billet de banque ou un coupon quelconque qu'il pourra échanger pour des objets dont il aura besoin tant pour la vie que pour l'habit, durant la semaine suivante, il sera satisfait. Or, si un mar-

chand, un épicier, un boulanger, un boucher, un cordonnier, un tailleur ou tout autre négociant, prenaient chacun des parts à un certain montant, payable avec les objets de leur négoce, il devrait s'établir une compétition entr'eux qui faciliterait le marché d'un papier-monnaie que cette même société mettrait en circulation pour payer les ouvriers employés dans ses chantiers. Ainsi une société qui ne réaliserait pour commencer que 25 0/0 en argent pourrait en émettant des bons négociables chez les actionnaires industriels, conduire ses opérations avec le même avantage que si c'eût été en argent, et avec plus d'avantage que si elle eût été obligée de se procurer de l'argent des courtiers de Québec, qui fournissent aux constructeurs de vaisseaux à 18 et 20 0/0 d'intérêt.

Le troisième moyen d'association est par le travail des mains.

C'est par ce moyen que l'on parviendra à intéresser toutes les classes de la société dans l'entreprise; vieux ou jeune, riche ou pauvre, charpentier ou menuisier, matelot ou pêcheur, tous devront avoir un intérêt selon leurs moyens et la nature des services qu'ils rendront à la société: le riche en plaçant dans l'entreprise ses fonds; le pauvre et l'ouvrier en travaillant, lorsque l'ouvrage lui manquera ailleurs, dans le chantier de la compagnie; et les matelots et pêcheurs en travaillant et pêchant à la part, comme cela se pratique chez les pêcheurs Américains.

Je vais maintenant essayer de développer plus clairement mon projet par un exemple:

Je suppose qu'une société s'organise dès à présent avec un capital de £400 et qu'il soit équipé trois goëlettes jaugeant chacune 60 tonneaux que l'on devra louer pour la saison, c'est à dire du premier juin au 15 septembre; chaque goëlette devra contenir quatre barges avec les lignes, hameçons et autres petits agrès complets; elle devra emporter les planches et les bois nécessaires pour construire

les chauffards et le hangard pour faire sécher la morue et pour la mettre à l'abri quand elle sera faite. Chaque goëlette devra emporter son sel et ses quarts vides pour y mettre l'huile qui s'y fera. C'est là que l'on pourra manufacturer de belle huile de foi de morue tant recherchée aujourd'hui pour les rhumes et les maladies de poumons. Il ne s'agirait que de mettre à bord deux chaudières de capacité suffisante pour faire cette huile au feu, c'est à dire au bain-marie au lieu de la faire au soleil comme elle se fait ordinairement et l'on obtiendrait la plus belle et la meilleure huile que l'on se soit procuré jusqu'ici, attendu que la morue est beaucoup plus grasse au Labrador qu'elle ne l'est sur les côtes de la Baie des Chaleurs.

Le nombre d'hommes à bord de chaque goëlette serait d'au moins 10, dans la supposition que les pêcheurs feraient le devoir de matelots à bord. Mais si l'on destinait les goëlettes à voyager tandis que se ferait leur cargaison, il faudrait y ajouter 5 hommes de plus, y compris le capitaine, comme on le verra tout à l'heure.

Pour se procurer des pêcheurs pour la première année, il ne faudra que s'adresser à Saint-Thomas et au Cap St. Ignace d'où il ne part pas au printemps moins de 1000 pêcheurs pour aller se louer au Labrador et à la Baie des Chaleurs. On pourrait aussi se procurer des goëlettes à louer de ces endroits et mon ami M. Bossé, avocat, auquel je suis redevable pour la plus grande partie de ces renseignements, m'a assuré que presque toute la paroisse du Cap était composée de pêcheurs qui étaient en même temps aussi bons marins qu'ils étaient bons pêcheurs, et qu'ils connaissaient les meilleurs endroits de pêches; ainsi cette société ne pourrait faire mieux que de s'adresser directement à ces paroisses pour se procurer le personnel dont la compagnie aurait besoin pour cette première année. L'abondance de la morue est telle le long de la côte depuis les Sept-Isles jusqu'au Blanc Sablon, que souvent

On marche à mi-jambe dans celle qui a été jetée au plein par la tempête. On la pêche ordinairement à 10 arpents de terre, mais jamais plus éloigné que deux lieues, tandis qu'à la Baie des Chaleurs on ne pêche pas plus près que 3 lieues et on s'éloigne jusqu'à 5 et 6 lieues. C'est pourquoi les Américains désirent tant de changer le traité de 1818, de manière à obtenir la permission de pêcher plus près de terre. Ainsi par cette facilité de pêcher près de terre, les barges font deux voyages sur les fonds par jour et ils en reviennent avec une charge complète.

Je vous ai donné, dans ma première lecture, une idée sur la manière dont on prépare le poisson, et ainsi vous voudrez bien me dispenser de le répéter ; j'ajouterai cependant qu'il faut de quinze jours à trois semaines, dans les beaux temps, pour faire sécher le poisson, et dans trois mois on complète la cargaison qu'une goëlette de 60 tonneaux, ou environ 1000 quintaux avec quatre barges pécheuses.

La morue que l'on fait au Labrador est bien supérieure à celle de la Baie des Chaleurs, pour le commerce de Québec et du Haut-Canada, en ce qu'elle n'est pas aussi sèche et qu'elle est bien plus blanche ; elle est réputée de première qualité, quoique toute ne soit pas aussi propre au commerce des Isles que celle de la Baie des Chaleurs, qui est plus sèche. Elle s'est vendue, dit-on, 20 schellings, l'automne dernier, pour le Haut-Canada qui en fait une dépense considérable, et qui nous fournirait un marché pour tant que l'on eût besoin d'en exporter ailleurs.

Je vais maintenant vous donner un aperçu de ce que coûterait, à peu près, l'armement d'une goëlette de 60 tonneaux pour la première année, car les barges et le bois pour le hangar et pour les chauffaubs devront servir pour plusieurs années, s'ils ne sont point volés.

Armement par goëlette.

4 barges à.....	£10	£40	0	0
Lignes et agrès par homme,.....	20 ^l ,	10	0	0
40 quarts vides pour l'huile,.....	2 ^l 6,	5	0	0
100 barriques de sel à.....	5 ^l ,	25	0	0
14 quint. de biscuit à.....	22 ^l ,	15	18	0
5 quarts de lard, p. mess.....	80 ^l ,	20	0	0
6 minots de pois.....	5 ^l ,	1	10	0
2 ^o gallons de mélasse.....	2 ^l ,	2	0	0
64 lbs. beurre.....	7 ^l 4d,	2	0	0
Planches et bois.....		10	0	0
Douceurs.....		1	15	0

£132 13 0

dont il convient d'escompter environ
£40 pour le coût des barges, d'une
partie des agrès et des bois pour la
2^e année, disons.....

33 0 0

Frais d'armement,....

£90 0 0

Ainsi, la première année, l'armement d'une goë-
lette de 60 tonneaux coûtera £133, et la seconde
£90, à quoi il convient d'ajouter les gages de l'équi-
page et le louage de la goëlette, qui ne seront
payables qu'au retour du voyage, savoir :

Capitaine, £6 par mois, 100 jours....	£20	0	0
Pêcheurs 9, £3 do.	94	10	0
Louage de la goëlette, 30 ^l par jr....	150	0	0
Assurance de la cargaison.....	6	0	0

£270 10 0

Rapporté—Frais d'armement..

133 0 0

Dépense de l'expédition totale.....

£403 10 0

L'armement et les frais d'un voyage de cent jours
auront donc coûté £403 13 0, disons, somme ronde,
£400 0 0, mais on ne devrait compter que £360
pour les années qui suivront la première. Mais en

fesant pêcher les hommes au cent, à 1 sch. du cent, après avoir acquis un peu d'expérience, on sauve-rait au moins £25 par goëlette.

Calculons maintenant le produit de la pêche :

1000 quint. de morue, belle et blanche, comme on la fait au Labrador, se vendront au moins 12s 6d par quint.....£562 10 0
40 quarts d'huile à 5s..... 100 0 0

Produit de la vente.....£652 10 0
Dépenses rapportées..... 403 10 0

Profit net par goëlette.....£259 0 0

et supposant qu'on ait loué trois goë-lettes cette année, on aura donc un profit net, cet automne, de..... 777 0 0 et notre capital n'aura été que de £133 par goëlette ou £399 pour les trois goëlettes ; ainsi on aura fait un profit de près de 200 par 100, car le capital employé n'a été que de £133 par goëlette.

Maintenant avec nos £777 de profit, dont chaque actionnaire devra se réjouir et ne pas viser à demander de dividende pour le présent, on pourra mettre au moins deux goëlettes sur les chantiers et même trois, et voici comment :

Comme on n'a pas encore de terrain à nous appartenant pour y construire, on s'arrangera avec des marchands de bois, MM. Anderson & Paradis, par exemple, qui ont un grand terrain et beaucoup de bois de construction toujours en mains, pour qu'ils nous permettent de construire chez eux, à condition que nous achèterons notre bois d'eux, et nous voilà avec un arsenal où nous commencerons, avec un maître et trois ou quatre charpentiers, à préparer le bois et mettre en couche nos deux goëlettes, laissant la porte ouverte à tout charpentier désœuvré qui voudra travailler aux prix des autres charpentiers, en laissant le quart ou la moitié de ses gages, suivant la convention, en forme de souscription, laquelle lui profitera dans la société, en

proportion de sa mise. Mieux aura valu à ce charpentier de travailler six jours pour n'en retirer que trois que de rester à ne rien faire toute la semaine. En parlant de charpentiers, dans le cas précédent, j'entends parler des pères de famille qui souvent ne gagnent que le nécessaire pour le soutien de leurs familles.

Mais il y a une autre classe de charpentiers et d'ouvriers à laquelle je vais m'adresser, et je suis convaincu d'avance que celle-ci s'empressera de répondre à l'appel que je vais lui faire ; c'est des garçons que je veux parler. Oui, c'est cette jeunesse active et industrielle, qui gagne de bons gages, et qui, n'ayant pas, comme le père de famille, à soutenir une maison, peut faire des économies, et c'est elle qui pourra le mieux se former en société et remplir ses engagements. Chaque corps de métier pourra former sa société en adoptant le plan des sociétés de bâtisse, c'est à dire, en payant leur souscription à la semaine ou au mois. En effet, quel est le jeune ouvrier qui ne pourrait pas économiser un écu par semaine ? Y en a-t-il un dans cette assemblée qui pourra me dire le contraire et donner des raisons pour prouver comment il lui serait plus difficile de payer 10s par mois pour une association semblable qu'il ne pourrait le faire pour un loyer qu'il est obligé de prendre en se mariant. Cela est tout simple ; personne ne peut avoir des raisons à offrir contre cet avancé que vous pourriez épargner 10s par mois tant que vous serez garçons. Eh bien ! je vais prouver que vous devez épargner ces 10s par mois, si vous voulez commencer la fondation d'un établissement ; si vous voulez enfin parvenir à vous marier avec une perspective d'élever une famille dans l'aisance ; car il en coûte pour élever une famille, et que l'on soit riche ou pauvre, il faut que la famille s'élève. Mais si on dépense tout son gagne étant garçon, et qu'on se marie avec rien, il faut travailler bien plus fort quand on est marié pour prendre le

dessus, que si on s'était formé un petit revenu étant garçon.

Mais vous allez me dire que, parler de mariage, ce n'est pas faire la pêche dans le golfe ; mais j'aimerais tant à voir partir l'exploitation de cette pêche du golfe, que je ne sais presque à quel saint me recommander pour vous convaincre de la nécessité où l'on est et la facilité que l'on a de l'entreprendre ; et sans quelques digressions qui ont mis en cause tantôt le gouvernement et les membres de la chambre, tantôt les égoïstes, et tantôt les garçons, je crois, ma foi, que le poisson que je vous offrais aurait été si sec, que vous auriez chassé loin de vous l'idée d'aller jamais faire la pêche.

Qu'un nombre indéterminé s'associe, inscrive d'abord son nom sur un livre qui sera déposé quelque part, et lorsque l'on en aura un nombre suffisant, on convoquera une assemblée générale des souscripteurs pour s'organiser en nommant un bureau de direction. Bien entendu qu'un bill d'incorporation aura au préalable été obtenu ; c'est une démarche actuellement en train, et il n'y a pas de doute que le bill passera cette session. Il sera ensuite nommé un comité pour préparer des règlements, lesquels devront être soumis à une assemblée subséquente, convoquée à cet effet, et voilà la société organisée.

La valeur des parts devrait être le plus bas possible, afin de procurer à tous les moyens d'y souscrire.

Aucun nombre de souscripteurs qui souscrira au montant de £140, pourra s'organiser en société et aura le moyen d'équiper une goëlette pour l'envoyer pêcher.

Soixante individus (garçons) qui s'associeraient, avec l'engagement de payer 10s. par mois durant un an seulement, pourraient, au bout de l'année, équiper trois goëlettes, et le retour de ces trois goëlettes leur rapporteraient à chacun pour les £6 qu'ils auraient payés un profit net d'au moins £12 ;

et en continuant leurs opérations, comme je l'ai démontré plus haut, c'est-à-dire en employant ces profits à construire des goëlettes et les envoyer pêcher, les profits devront être plus grands que la première année, et en laissant cumuler ces profits durant 4 ou 5 ans sans réclamer de dividende, la part de chacun vaudrait au bout de 5 ans, je n'ose le dire, craignant de vous surprendre ; mais pourtant mon calcul est correct. Eh bien, chaque part vaudrait £648, pour seulement 10s. par mois qu'un garçon aurait dérobé à ses menus plaisirs pendant un an !

Un charpentier qui aurait travaillé dans les chantiers d'une société durant l'hiver, et qui aurait laissé 15s. à la société, retirerait au bout de 5 ans, 243 piastres. Mais, direz-vous, c'est impossible ; une si petite somme ne peut pas produire autant ! Et moi, je dis oui, et je le prouve : semez un seul grain de blé ce printemps, il vous rapportera à part le maître brin plusieurs tiges portant chacun un épi, disons 4 épis ; que chaque épi contienne 25 grains de blé, voilà tout de suite 100 grains de blé pour un an. Eh bien ! semez vos 100 grains de blé l'année suivante, vous aurez raison d'en espérer le même produit, et vous recueillerez 100 fois 100 grains, c'est-à-dire 10,000 ; et ainsi, en multipliant par 100 le produit de chaque année, on pourrait, en moins de 25 ans, acheter le plus grand empire du monde. Vous voyez donc que quand on met toujours et qu'on ne retire rien, ça va aussi vite que quand on prend toujours et que l'on ne met rien.

Mesdames et messieurs, je crains de vous avoir fatigué, pis encore, je crains de vous avoir ennuyé ; si, au contraire, j'ai réussi à me faire comprendre, je réussirai, j'en suis sûr, à voir accomplir le rêve des derniers vingt ans de ma vie ; celui de voir commencer l'exploitation des pêches du golfe, par les citoyens de Québec, sur un grand pied ; je verrai exploiter des mines mille fois plus riches et infiniment plus durables que les mines aurifères de

l'Australie et de la Californie où toutes les nations émigrent à l'heure qu'il est ; où celui qui peut réaliser un capital suffisant pour payer son passage, va chercher une fortune imaginaire, où la plupart n'y trouve que la misère et plus souvent encore la mort. Arrêtez, chercheurs d'or, arrêtez ! n'allez pas courir aux antipodes pour chercher ce qui est tout trouvé, et qui est à votre porte ! ne vendez pas votre propriété et votre ménage pour payer votre passage en Australie ! Réalisez seulement £6 ; placez-les dans une société de pêches ; continuez à exercer ensuite votre industrie, ici, comme de coutume ; laissez couvrir vos fonds dans la société que vous aurez jointe, et en 15 ans vous pourrez compter avec celui des plus heureux qui sera revenu de l'Australie, s'il en revient jamais un.

Enfin, si je réussis à faire exploiter les pêches du golfe en proportion de l'enthousiasme que vous manifestez par vos applaudissements répétés, je pourrai dire avec le bonhomme Siméon *Nunc dimittis...*

FIN.

